



Date de facture **20/07/2024**  
N° de facture **11897108690724**

Remise à Zéro **19/08/2024**  
Fin d'engagement Date échue

N° de compte client **1.15494734**  
N° de ligne **06 62 32 11 92**

MLLE SOREL CELINE  
4 RUELLE DE VILLEMEUX  
77170 BRIE COMTE ROBERT

## Bonjour, voici votre facture du 20 juillet 2024

	€ HT	€ TTC(*)
<b>Montant prélevé le 5 août 2024</b>		<b>28,99</b>
<b>Vos services fournis par votre opérateur</b>	<b>24,16</b>	<b>28,99</b>
<b>Vos abonnements, forfaits et options</b>	24,16	28,99
<b>Vos communications (du 20/06 au 19/07)</b>	0,00	0,00
<b>Montant de la facture soumis à TVA</b>	<b>24,16</b>	<b>28,99</b>
TVA 20,00 % payée sur les débits		4,83
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		24,16

(\*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : ++2WNA1



**Utilisateur de la ligne**  
**CELINE SOREL**

**Numéro de la ligne**  
**06 62 32 11 92**

**Annexe de la facture**  
**11897108690724**

%TVA      € HT      € TTC(\*)

Vos services fournis par votre opérateur	24,16	28,99
<b>Vos abonnements, forfaits et options</b>		<b>28,99</b>
<b>Pour le mois à venir (du 20/07 au 19/08)</b>		
· Forfait 100Go 5G Avantages Smartphone	20,00	25,83
· Remise Forfait	20,00	-1,67
· Solutions Sécurité Smartphone avec Norton		<b>inclus</b>
<b>Vos communications (du 20/06 au 19/07)</b>		<b>0,00</b>
<b>décomptées de vos forfaits</b>		
· 01:03:01 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24		
· 12 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24		
· 14 Go 388 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal		

(\*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

**Total pour cette ligne**

**28,99**

**Utilisateur de la ligne**  
**CELINE SOREL**  
**Numéro de ligne**  
**06 62 32 11 92**



## Détail de votre facture du 20 juillet 2024

### Vos services fournis par votre opérateur

#### Vos communications

décomptées de vos forfaits

**Internet décompté de votre forfait principal** **0,00**

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
20/06	615 Mo 554	France	0,000
21/06	300 Mo 429	France	0,000
22/06	32 Mo 218	France	0,000
23/06	5 Mo 604	France	0,000
24/06	51 Mo 652	France	0,000
25/06	739 Mo 493	France	0,000
26/06	533 Mo 374	France	0,000
27/06	585 Mo 629	France	0,000
28/06	878 Mo 860	France	0,000
29/06	29 Mo 192	France	0,000
30/06	39 Mo 216	France	0,000
01/07	41 Mo 099	France	0,000
02/07	324 Mo 242	France	0,000
03/07	882 Mo 531	France	0,000
04/07	650 Mo 285	France	0,000
05/07	1 Go 192	France	0,000
06/07	16 Mo 358	France	0,000
07/07	16 Mo 673	France	0,000
08/07	76 Mo 773	France	0,000
09/07	750 Mo 857	France	0,000
10/07	960 Mo 468	France	0,000
11/07	658 Mo 826	France	0,000
12/07	526 Mo 340	France	0,000
13/07	92 Mo 987	France	0,000
14/07	1 Mo 930	France	0,000
15/07	25 Mo 010	France	0,000
16/07	1 Go 043	France	0,000
17/07	2 Go 450	France	0,000
18/07	522 Mo 407	France	0,000
19/07	577 Mo 684	France	0,000

**Total de vos consommations** **0,00**

# Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

## 1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

### Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

### Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

### Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

## 2 Vos services de tiers

### Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

**Bon à savoir :** toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site [surmafacture.fr](#)

## 3 Des équipements à régler

### Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

	Montant prélevé le 23 avril 2021	11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00 0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00 0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00 0,00
	Vos autres services et produits	0,00 0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00 0,00
	Vos services ponctuels	0,00 0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
	Vos abonnements	3,49
3	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

EXEMPLE

1 Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?  
Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

## Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez,  
partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client,  
il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur  
[bouyguestelecom.fr](#), rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Partéphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local.

Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur [bouyguestelecom.fr](#) rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.